



On veut tuer la fast fashion en France !



Jean-François Limantour
President of Evalliance

236 articles

15 mars 2024

Généralement en France, face à un problème, on crée une commission puis on vote une loi pour ajouter une norme et/ou imposer une nouvelle taxe. Ainsi, grâce à une politique très active de normalisation et de taxation, notre pays a, au fil des décennies, construit un monstrueux mille feuilles administratif et normatif, et lourdement chargé la barque contributive des entreprises. Nul doute que la France a atteint en la matière un exceptionnel niveau d'excellence qui plombe depuis des décennies notre économie et les comptes de la Nation. Cette fois, c'est Anne-Cécile Violland, députée Horizons de Haute-Savoie, qui vient de déposer un projet de loi, adoptée hier par l'Assemblée Nationale, censée lutter contre l'hyper fast fashion ; ceci au moyen de trois mesures :

- Renforcer l'information et la sensibilisation des consommateurs sur l'impact environnemental de la mode éphémère
- Appliquer une pénalité jusqu'à 10 euros par vêtement de « mode éphémère »
- Interdire la publicité et la promotion de collections de vêtements à renouvellement très rapide

Une lecture même très attentive de l'exposé des motifs, véritable galimatias de démonstrations hasardeuses et d'assertions infondées, ne permet ni de comprendre l'objectif général poursuivi par les promoteurs du projet ni son fondement juridique.

S'agit-il d'empêcher Shein nommément visé par le texte, entreprise de mode chinoise en ligne et présente dans 220 pays dans le monde, d'opérer en France au motif qu'elle aurait profondément affecté « les stratégies de production des autres marques entre 2015 et 2019 » ? Curieuse accusation car Shein n'était pas encore présent sur le marché français à cette époque. Faut-il une loi pour s'attaquer à un ou deux distributeurs ? Mais quid alors des autres, à commencer par les enseignes européennes telles que l'irlandais Primark, les espagnols Zara et Mango, le suédois H&M, les français Decathlon, Kiabi, E. Leclerc, etc. Dans ce cas, n'est-ce pas se tirer une balle dans le pied et percuter certains des plus beaux fleurons de notre économie ? S'agit-il de favoriser la réindustrialisation textile-habillement en France ou de lutter contre le réchauffement climatique ? Mystère ! Le texte reste très flou.

En réalité, la loi pose beaucoup de questions, parmi lesquelles celles-ci :

1. Qu'est que l'hyper fast-fashion ? va-t-on décider « au doigt mouillé » que telle enseigne en fait partie et telle autre non ? Quel sera le fondement juridique des choix ? J'imagine que des cabinets d'avocats vont se goinfrer.
2. La loi française pourra-t-elle s'opposer au principe de libre circulation des biens, inscrit dans le traité de Rome, fondateur de l'Union européenne ? En d'autres termes, peut-on taxer à la réimportation en France des vêtements bas de gamme importés d'Asie via Rotterdam et ainsi communautarisés par nos partenaires européens ?
3. Sur quelles statistiques ou études les auteurs de la loi se basent ils pour affirmer que les vêtements à bas prix commercialisés en France sont jetés à la poubelle à peine achetés ? C'est une fable ! Les concepteurs de la loi ne sont-ils pas hors sol quand ils parlent de mode jetable alors que pour des millions de Françaises et de Français, les chômeurs, ceux qui sont au RSA, ceux qui vivent de petits boulots ou d'une maigre retraite, la fin du mois c'est le 20 du mois ;
4. N'en déplaise aux rédacteurs du texte, la fast fashion n'est pas synonyme de mode éphémère mais de circuit court. La fast fashion a principalement été développée par des entreprises américaines et européennes industrielles et de distribution qui se sont installées et/ou s'approvisionnent dans les pays de proximité tels ceux du Maghreb

pour être réactives. Veut-on empêcher le développement de ces stratégies alors qu'économiquement et politiquement le partenariat avec ces pays est éminemment stratégique ?

5. Contrarier l'approvisionnement du marché français en vêtements à bas prix va, selon l'immense majorité des économistes, augmenter inutilement les prix des vêtements bas de gamme, les seuls vêtements que les classes populaires et moyennes peuvent acheter. Au nom de quoi interdire à ces millions de consommateurs de se vêtir ?

6. Qui va contrôler les flux et la traçabilité des vêtements commercialisés ? On a au moins 300.000 fonctionnaires en trop en France. Va-t-on en accroître encore le nombre au moment où la Cour des Comptes demande au Gouvernement de réduire de 50 milliards d'euros les dépenses de l'Etat ? Que faut-il en conclure ?

Pendant 20 ans, à la tête de l'Union française puis européenne des industries de l'habillement, je me suis battu pour la promotion et le développement de notre secteur. Je reste fidèle à cette ligne politique et ambitionne toujours de voir fleurir en France une industrie de la mode hyper compétitive, exportatrice et pourvoyeuse d'emplois qualifiés et bien rémunérés. Les parlementaires français et les pouvoirs publics doivent donc agir pour créer les conditions d'un rebond et d'une redynamisation du textile-habillement français. Pas céder aux sirènes de la démagogie ou à des ambitions bassement électorales à l'approche des élections européennes.

En réalité cette loi d'inspiration protectionniste et technocratique, si elle est un jour appliquée (bon courage aux rédacteurs du décret d'application !) ne règlera ni le problème de la concurrence internationale ni celui de l'impact écologique de la filière textile-habillement. Au contraire, elle affectera la consommation vestimentaire en France, aggravera les problèmes de notre industrie et pénalisera, sans effet positif sur l'environnement, nos partenaires méditerranéens où beaucoup d'entreprises françaises sont installées dans une logique de fast fashion.

Le premier problème de notre industrie et de nos distributeurs n'est pas la surconsommation mais au contraire la sous-consommation vestimentaire. En 2000, les Français consacraient encore 3,4 % de leur budget aux dépenses vestimentaires. En 2023, on est tombé à 1,8 %. Je note aussi que, par exemple, les Italiens achètent 35 % de plus de vêtements que les Français. Relançons donc cette consommation plutôt que de la freiner.

Le second problème est celui de la concurrence asiatique et de la libre circulation intra-communautaire. Taxer en France les vêtements d'origine asiatique n'empêchera nullement nos partenaires européens d'exporter vers notre pays des montagnes de produits venant d'Asie, communautarisés lors de leur entrée par les ports de

Rotterdam, d'Amsterdam ou d'Anvers. Sauf à ce que les autres états membres adoptent une législation similaire à la nôtre, ce qui n'est sans doute pas demain la veille. Je pense à Martine Aubry, ministre de la solidarité du gouvernement Jospin, m'affirmant : « vous verrez, toute l'Europe finira par adopter les 35 heures ». On sait ce qu'il en est advenu. Ce problème de concurrence, créé par la décision de l'OMC d'ouvrir totalement en 2005 nos marchés à l'Asie, est aussi et surtout consubstantiel à la politique d'octroi par l'UE de super-privileges douaniers aux principaux producteurs asiatiques d'habillement : Bangladesh, Pakistan, Cambodge, Myanmar, Sri Lanka,..., sans aucune contrepartie. Alors je suggère trois mesures :

1. Cessons d'accorder des régimes douaniers superprivilegiés tels que le régime « Tout Sauf les Armes » qui permettent à certains pays asiatiques dont la plupart ne respectent ni les droits de l'homme ni a fortiori les droits sociaux élémentaires, d'entrer en Europe à droits nuls et d'inonder notre marché. Nous tarirons ainsi drastiquement ces sources d'importation

2. Favorisons et développons la coopération avec nos partenaires maghrébins. Beaucoup de nos entreprises y sont installées ; ces pays sont les principaux clients de notre industrie textile et les transports de marchandises sont écologiquement cleans, avec une empreinte carbone légère: 2 à 3 jours de transport contre un mois pour un container venant d'Asie. Or ils sont injustement discriminés par l'UE par rapport aux exportateurs asiatiques.

3. Accélérons, au moyen d'un plan national ambitieux et volontariste d'investissements 4.0, la mutation profonde de l'industrie française de l'habillement afin d'avoir sur notre territoire des entreprises agiles dont le business model sera de produire ce qu'elles auront vendu et non l'inverse. Nous éviterons ainsi les stocks excessifs, de jeter dans les décharges publiques les vêtements invendus et réduirons la pratique massive des soldes et rabais qui plombe la compétitivité de la grande distribution, lamine la distribution indépendante et obère les capacités de renouveau de notre industrie.

Ne nous trompons pas de combat !

Jean-François Limantour